

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DE L'UE



Nous déclarons par la présente que les produits spécifiés ci-dessous répondent aux exigences de base en matière de santé et de sécurité des directives européennes

Description du produit : Luminaires pour l'éclairage de sécurité
Marque déposée: ZEMPER

Les modèles	Reference	Caractéristiques techniques							
		Flux lumineux	Autonomie de durabilité	Tension du réseau	IP	IK	Classe de protection	Batterie	Type
SATURNO BAES AMBIANCE	LSPC-3400LDW	430 lm	1 h	230V~ 50Hz 1.0Wmax	66	10	I	3.2V-1.8Ah LiFePO ₄	NP

Règlements et directives applicables

2014/30/UE du 26 février 2014. Directive sur la compatibilité électromagnétique.

- **EN IEC 55015:2019 +A11:2020.** Lites et méthodes de mesure des caractéristiques relatives aux perturbations radioélectriques des appareils d'éclairage et analogues.
- **EN IEC 61000-3-2:2019/A1:2011.** Compatibilité électromagnétique (CEM).
Partie 3-2: Limites. Limites d'émission de courant harmonique (équipements avec un courant d'entrée <= 16 A par phase).
- **EN 61547:2020.** Matériel d'éclairage à usage général. Exigences relatives à l'immunité aux champs électromagnétiques.

2014/35/UE du 26 février 2014. Directive basse tension.

- **EN IEC 60598-1:2021/A11:2022.** Luminaires / Partie 1: Prescriptions générales et essais.
- **EN IEC 60598-2-22:2021.** Luminaires / Partie 2-22. Règles particulières. Luminaire d'éclairage de secours.

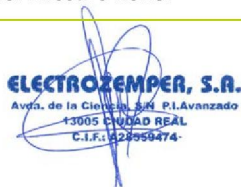
2014/53/UE du 22 mai 2014. Directive relative aux équipements hertziens.

- **EN 300 220-1 V3.1.1.** Appareils à courte portée (SRD) fonctionnant dans la gamme de fréquences de 25 MHz à 1000 MHz ;
partie 1 : caractéristiques techniques et méthodes de mesure.
- **EN 300 220-2 V3.1.1.** Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) ; Appareils de faible portée (AFP) ; Équipement radio destiné à être utilisé dans la gamme de fréquences 25MHz à 1000MHz avec des niveaux de puissance ne dépassant pas 500mW ; Partie 2 : Paramètres supplémentaires non destinés à des fins de conformité.

2014/34/EU du 26 février 2014. Directive concernant les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles (directive ATEX).

- **EN IEC 60079-0:2018.** Atmosphères explosives. Partie 0 : Matériel. Exigences générales.
- **EN 60079-1:2014.** Atmosphères explosives. Partie 1 : Protection des équipements par des enveloppes antidéflagrantes "d".
- **EN 60079-31:2014.** Atmosphères explosives. Partie 31 : Protection des équipements contre l'inflammation des poussières par l'enceinte "t".

2011/65/EU du 1er juillet 2011 + 2015/863/EU du 31 mars 2015. Directive ROHS.



Jesús Fernández Mendoza
Responsable Qualité
Ciudad Real (Espagne), 12 Août 2026

zemper.com

